

Bibliographie

Autor(en): **Jaccard, G.**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **99 (1954)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BIBLIOGRAPHIE

« **Todesstrafe und todeswürdige Verbrechen im schweizerischen Militärstrafrecht** » (La peine de mort et les crimes passibles de la peine de mort en droit pénal militaire suisse). Thèse du Dr. Jur. Kurt Gysin. — Sauerländer et Cie, Aarau.

Dans l'introduction de sa thèse, l'auteur esquisse d'abord l'histoire de la peine de mort et circonscrit le sujet de son travail. Il parle ensuite de la peine de mort en droit militaire, selon la législation ordinaire, puis selon son application pendant le dernier service actif, de 1939 à 1945, en soulignant le fait que la peine de mort n'a jamais été exécutée à l'égard des espions de nationalité étrangère.

Un chapitre spécial est consacré aux questions constitutionnelles que soulève la peine de mort, et, pour finir, l'auteur formule un certain nombre de thèses concernant la réglementation de la peine de mort dans la législation future ; il s'oppose, entre autres, à l'introduction d'une justice sommaire (Standgerichte, cours martiales) ayant la compétence de prononcer la peine de mort.

La thèse traite une quantité de questions intéressantes et nous nous proposons d'y revenir dans un article de fond.

Dr ST.

Verletzungen und Samariterhilfe, par Zollinger. Librairie Schulthess, Zurich.

Par sa présentation, la clarté de son texte et de ses illustrations, ce manuel paraît destiné à une large diffusion dans ce public, toujours plus nombreux, qui s'intéresse aux malades et blessés, tant civils que militaires. Tout en restant simple l'auteur a réussi à aborder des problèmes relativement complexes tels que le « schock », la réanimation, la transfusion.

Cet ouvrage nous paraît réaliser une synthèse vivante et bien ordonnée des notions indispensables à quiconque s'intéresse au problème des premiers soins. Sur le plan militaire sa portée nous paraît indiscutable ; l'exposé du médecin en chef de l'armée fixant la mission et l'organisation du service de santé apportera certainement des précisions utiles à tous les officiers, laissant prévoir une bienfaisante collaboration entre les armes combattantes et le service de santé.

G. JACCARD

Allgemeine Schweizerische Militär Zeitschrift N° 1, 1954.

La promotion au grade de colonel divisionnaire de son rédacteur en chef M. E. Uhlmann n'a en rien changé — heureusement ! — la constitution de l'équipe rédactionnelle de l'organe officiel de la Société suisse des officiers.

C'est par un article de fond solidement pensé que le colonel-divisionnaire E. Uhlmann inaugure le premier numéro de 1954, dans lequel (à la suite d'articles précédents émanant de commandants de

batterie d'artillerie et de D.C.A) il pose le *problème des commandants indépendants*. Il y constate que la valeur d'une armée dépend essentiellement de la qualité des chefs, surtout pour une armée de milices avec ses temps d'instruction très brefs. Le savoir et la valeur intellectuelle et morale des commandants détermine la possibilité de faire de la troupe des unités capables de se battre. L'auteur constate aussi que, de plus en plus, dans les écoles et cours à tous les échelons, prévalent des solutions qui constituent une dérobade devant les responsabilités, alors que les chefs militaires de tous les grades doivent savoir prendre des risques. Notre armée a besoin de cadres qui sachent accepter des responsabilités et prendre des risques raisonnables.

Un article intéressant est consacré aux *enseignements de la guerre de Corée* dans l'emploi de l'aviation. Il n'y a pas eu d'emploi d'aviation stratégique, à l'exception de la destruction des barrages du Yalou. Souvent l'emploi tactique de l'armée aérienne des troupes de l'O.N.U. a décidé du sort des batailles, grâce à l'engagement massif des chasseurs-bombardiers. Les hélicoptères ont facilité les actions de secours et de transports de troupes d'assaut et pour des opérations d'atterrissages. Dans un autre article, la revue des officiers alémaniques résume des indications sur le *potentiel de guerre de l'U.R.S.S.*, publiées par la *Military Review* américaine sur le deuxième rapport d'*activité du SHAPE* sur les forces alliées en Europe, avec un tableau des principaux Q.G. du commandement des forces alliées en Europe.

Le cap. EMG Bolliger termine sa série d'articles sur *l'emploi des ondes dirigées* dans la guerre, et des possibilités des liaisons par ondes dirigées.

Cap. F.

L'Affaire Cicéron, par L.-C. Moyzisch. Juillard, Paris 1952.

Bien peu de gens prirent au sérieux cette sensationnelle *Affaire Cicéron* jusqu'à la date du 19 octobre 1950 où Ernest Bevin, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, déclara officiellement à la Chambre des Communes : « Il est inexact que des documents furent matériellement subtilisés à l'ambassade britannique à Ankara, pendant la guerre, mais une enquête, sur les événements auxquels mon honorable interpellateur fait allusion, a révélé que le valet de chambre de l'ambassadeur a réussi à photographier dans l'enceinte de l'ambassade un certain nombre de documents hautement confidentiels et à vendre les films aux Allemands. » Cela en réponse à une interpellation à propos d'un livre traduit de l'allemand qui venait d'être publié en Angleterre avec un énorme retentissement et dont a paru, il y a un an, une adaptation française de Suzanne Belly.

D.